

<https://enseignants.se-unsa.org/Fonds-de-solidarite-aux-AS-la-campagne-est-lancee>



Fonds de solidarité aux AS : la campagne est lancée

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 28 avril 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Pour la neuvième année consécutive, l'UNSS met en place un fonds de solidarité pour venir en aide aux associations sportives (AS) les plus en difficulté.

Cette année, cette aide financière ne s'inscrit plus dans le cadre de la subvention de l'Agence nationale du sport (ANS).

Une aide salutaire

Depuis 2013, le fonds de solidarité a permis à de nombreuses associations sportives de respirer financièrement sur l'ensemble du territoire. Les AS doivent en faire la demande via la plateforme « compte asso ».

L'an dernier, ce sont 255 AS qui ont déposé un dossier de demande de subvention, dont 31 issues des territoires ultramarins. 199 d'entre elles ont obtenu une aide financière d'un montant de 1 000 ou 1 500 Euros.

Au total, 225 000 Euros ont été abondés aux AS. En cette année particulièrement difficile en raison de la pandémie, cette aide, ajoutée à la réduction de 25% du contrat licences, a permis de soulager de nombreuses trésoreries en situation difficile.

Cette année, l'ANS, estimant que la sortie de la crise sanitaire ne justifie plus sa contribution, se désengage du Fonds de solidarité, dont le contrôle est repris intégralement par l'UNSS, à hauteur de 60 000 Euros. L'aide attribuée à chaque AS dont le dossier sera retenu par la commission oscillera entre 200 et 800 Euros.

Le SE-Unsa, acteur de la commission « Fonds de solidarité » de l'UNSS

L'ensemble des dossiers sont à transmettre aux services départementaux de l'UNSS jusqu'au 7 juin 2022, et doivent inclure :

- Un courrier du chef d'établissement, président de l'association sportive, spécifiant les raisons de la demande ;
- Un courrier du secrétaire de l'association sportive ;
- Le bilan comptable sur l'année en cours et sur les deux dernières années (voir tableau Excel en bas de cet article) ;
- Le résultat de l'exercice financier pour l'année scolaire 2021/2022 présenté à l'assemblée générale.

La certification du chef d'établissement au bas de chaque page (tampon et signature) est désormais exigée.

La commission nationale qui étudiera l'ensemble des dossiers se réunira la semaine du 20 juin 2022. Le SE-Unsa, qui en fait partie, ne manquera pas de défendre les dossiers et transmettra la décision de la commission aux établissements concernés.

Même si le recul de la pandémie peut justifier la baisse des aides accordées, le SE-Unsa déplore le désengagement de l'ANS du Fonds de solidarité, qui se voit amputé de 70 % de son montant de l'année dernière. Les conséquences en seront qu'un grand nombre d'AS ne pourront en bénéficier.

[>> Bilan financier - tableau Excel](#)

[>> Dossier Fonds de solidarité 2022](#)